

# APPROCHE DE L'OCCUPATION SOCIO-SPATIALE DES PARCS DE LOGEMENT : L'EXEMPLE DES AGGLOMÉRATIONS DU LITTORAL BASQUE\*

\* Source : Données carroyées, INSEE - RFL 2010

## PRÉAMBULE

L'Observatoire partenarial des Pyrénées-Atlantiques est un creuset où s'expriment les besoins en matière d'observation thématique. L'AUDAP a en charge de trouver les processus et les méthodologies ad hoc et de les mettre en place.

Récemment, les membres de l'agence d'urbanisme ont signalé les limites de certaines bases de données pour observer les phénomènes soulevés par les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH). La Note 12 de l'Observatoire s'attache à répondre à ce besoin. L'observation infra-communale est une nécessité cardinale dans le cadre des PLH, et l'observation croisée des phénomènes une réelle plus-value méthodologique. Le souhait des services habitat des collectivités est de pouvoir dépasser l'observation mono-variable pour tenter d'illustrer des zones urbaines discriminées au moyen des revenus des ménages, de leur structure familiale et de leur statut d'occupation.

Dans ce cadre, l'AUDAP a lancé une collaboration avec l'INSEE Aquitaine afin de savoir si au travers du nouveau mode de représentation infra communal de l'INSEE, le carreau, il était possible de travailler les bases fiscales sur plusieurs variables pour identifier des zones de surreprésentation des différents occupants de l'espace urbain.

Cette démarche originale initiée en 2011 a vu sa conclusion à l'automne 2013. ■



Approche de la mixité sociale dans le quartier des Hauts de Sainte-Croix à Bayonne  
Source : AUDAP, JLR - 2013

## MÉTHODE UTILISÉE

Les échanges nourris avec l'INSEE ont permis de développer une approche originale qui prend appui sur trois éléments méthodologiques principaux, à savoir : la mise en place d'une représentation particulière, le carroyage, une articulation de données d'occupation des parcs, et une méthode simple de représentation statistique, la surreprésentation. Objectif : plus de précision dans l'analyse sociale des quartiers.

### Le carroyage

Construits sans a priori sur ce que doivent être les zonages d'intervention ou de gestion, les carreaux permettent une vision impartiale des phénomènes et sont naturellement à même de mettre en évidence les zones à enjeu, tout en s'affranchissant des limites administratives.

Dans tout travail de carroyage engagé, la taille d'un carreau est à définir en amont. Cette taille doit répondre à des critères de finesse, de robustesse et de secret statistique. En effet, chaque information se doit d'être la plus fine possible, afin de pouvoir dégager une lecture précise de la zone étudiée. Mais elle se doit aussi de répondre à certaines exigences pour que cette information soit pertinente tout en respectant les secrets de l'anonymat. Dès lors, un carreau sert à rassembler des données en permettant leurs exploitations cartographique et statistique. Les analyses présentes ont été générées à partir d'un carreau de 200 mètres de côté.

### Les données

La source de données utilisée pour ce travail est celle des revenus fiscaux localisés valables au 31/12/2010 (RFL 2010) qui sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation (au 1<sup>er</sup> janvier 2011) fournis à l'INSEE\* par la Direction Générale des Impôts.

Ces données permettent la production de statistiques locales sur les revenus fiscaux des ménages à l'échelle infra-communale, communale et supra-communale.

Trois variables sont ici étudiées : l'Occupation de la résidence principale, la Catégorie du ménage d'appartenance et le Revenu par unité de consommation (OCR). Chacune d'entre elles est décrite suivant des modalités et chaque ménage peut être décrit par une modalité de chacune de ces variables. La combinaison de ces 3 modalités forme la typicité du ménage. On cherche donc à identifier les surreprésentations pour chacune des combinaisons (nommées : les OCR) de ces trois variables.

\*L'INSEE procède au rapprochement de ces deux fichiers afin d'estimer le revenu fiscal à des niveaux géographiques finement localisés, tout en préservant la confidentialité des données.

### Le principe de la surreprésentation

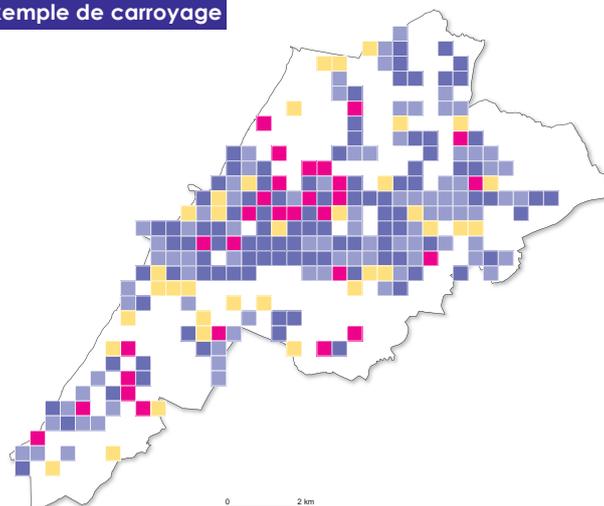
Dans le langage courant, la surreprésentation correspond à une forte concentration d'un phénomène particulier. Elle renvoie ici aux zones dont la valeur statistique (la part de la sous-population étudiée) est supérieure à la moyenne de l'agglomération.

Il est à noter que pour chaque sous-population, il peut y avoir des zones de surreprésentation, sans pour autant que le phénomène soit significatif.

Pour les cartes présentées, deux conditions ont été respectées pour diffuser ou exploiter des zones de surreprésentation significatives :

- la part de la sous-population considérée dans la population totale de l'EPCI\* étudié est supérieure à 3 % ;
- la surreprésentation de la sous-population considérée dans

Exemple de carroyage



#### Code OCR : les correspondances

##### O = statut d'Occupation avec :

- 1 = propriétaire,
- 2 = locataire.

##### C = la Catégorie de ménages avec :

- 1 = une personne,
- 2 = deux personnes,
- 3 = trois personnes et plus,

##### R = la tranche de Revenu avec :

- 1 = les revenus inférieurs au 1<sup>er</sup> quartile,
- 2 = les revenus < entre le 1<sup>er</sup> quartile et la médiane,
- 3 = les revenus compris entre la médiane et le troisième quartile,
- 4 = les revenus > au troisième quartile.

Le code OCR 134 correspond aux propriétaires dont le ménage est constitué de trois personnes ou plus avec des revenus supérieurs au troisième quartile. Il existe donc 24 OCR.

la zone est bien supérieure à la part de la sous-population considérée dans l'ensemble de l'EPCI. On propose de retenir comme critère un seuil minimal de 1,5 fois la part de la sous-population dans l'ensemble de l'EPCI.

Par ailleurs, les zones de surreprésentation doivent avoir une surface et une population minimales. Dans cette optique, nous avons supprimé toutes les zones de moins de 6 carreaux ou de moins de 200 personnes. Ces critères de lectures sont nécessaires pour assurer une pertinence statistique, mais également pour des raisons de confidentialité des données.

\*Établissement Public de Coopération Intercommunale.

## APPROCHE DE LA SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE

Nous proposons ci-après les représentations cartographiques de deux OCR : les ménages de propriétaires de trois personnes et plus aux revenus aisés, et les ménages locataires de trois personnes et plus aux revenus précaires. Ces deux croisements illustrent les processus de ségrégation socio-spatiale historiques à l'œuvre dans les deux agglomérations côtières.

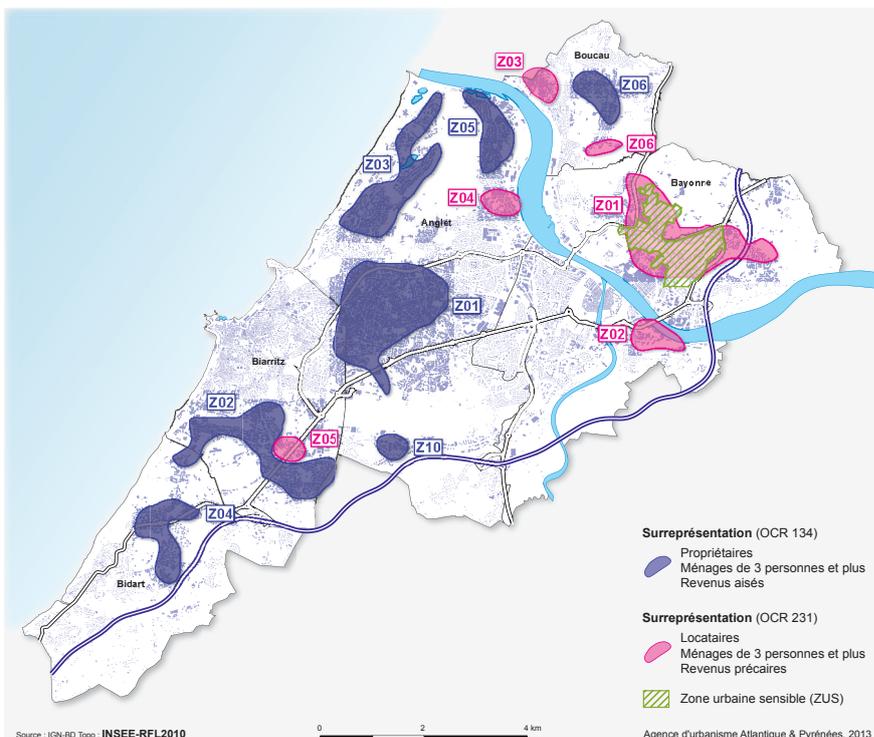
### Zoom sur l'Agglomération Côte Basque - Adour

En ce qui concerne l'Agglomération Côte Basque - Adour, des zones de surreprésentation extrêmement nettes se détachent pour les deux OCR. On observe en effet des localisations proches de l'océan pour les familles propriétaires aux revenus aisés dans les communes disposant d'une façade maritime.

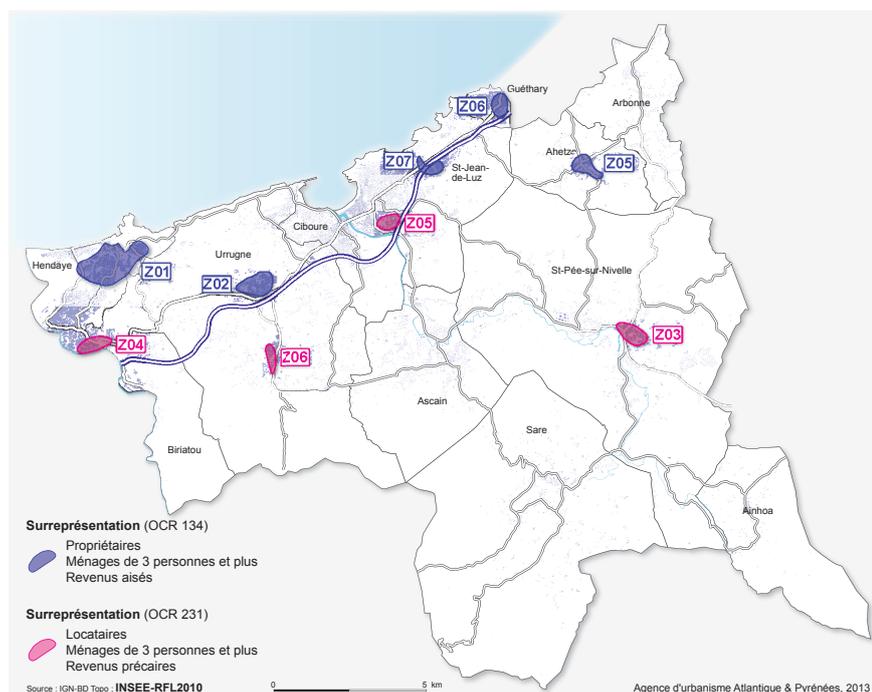
Les familles locataires aux revenus précaires sont surreprésentées dans toutes les communes sauf Bidart. On peut également observer un phénomène particulièrement net sur le plateau Saint-Etienne à Bayonne. La zone de surreprésentation Z01 excède très largement le périmètre de la ZUS\* et franchit même l'autoroute. Ces éléments montrent que les périmètres de ZUS sont insuffisants pour caractériser les tissus urbains abritant les populations précarisées.

\*Zone Urbaine Sensible

### Ségrégation socio-spatiale sur l'Agglomération Côte Basque - Adour en 2012



### Ségrégation socio-spatiale sur l'Agglomération Sud Pays Basque en 2012



### Zoom sur l'Agglomération Sud Pays Basque

Sur le territoire de l'Agglomération Sud Pays Basque, le nombre et la localisation des zonages sont contraints par la nature du tissu urbain et la densité de population. Comme dans plusieurs communes cette dernière est faible, elle passe sous les seuils de représentativité des surreprésentations. C'est le cas notamment pour les communes de Sare, d'Ainhoa ou d'Arbonne. Nonobstant ces questions limitatives de densité de population, on peut s'apercevoir que, comme pour l'Agglomération Côte Basque - Adour, les familles propriétaires et aisées s'installent à proximité de l'océan quand les familles locataires et précarisées sont localisées en retrait du littoral.

Ces cartographies localisent deux OCR sur une vingtaine existante pour chaque EPCI. Ces couches SIG sont disponibles dès à présent sur le site de l'Observatoire : [www.observatoire-64.org/](http://www.observatoire-64.org/)

## CONCLUSION : DES AVANCÉES MAIS DES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION NÉCESSAIRES

Les données fournies pour cette note de l'Observatoire proviennent d'une exploitation particulière des fichiers fiscaux visant à attribuer à chaque type de ménage une position géographique précise. Elles permettent notamment de produire de l'information spécifique (identification des zones abritant les populations seules propriétaires et aisées). Ces données constituent un outil pertinent dans l'appréhension des ségrégations socio-spatiales. Mais il convient de les manier avec précaution.

### Une vision partielle

Les données carroyées de population sont cohérentes avec les données diffusées par la source « Revenus Fiscaux Localisés » (RFL), mais elles ne peuvent fournir qu'une vision partielle de la population. Rappelons que par rapport au recensement :

- les populations non référencées à la taxe d'habitation ne sont pas présentes : personnes sans domicile, collectivités ;
- les étudiants sont généralement localisés au domicile de leurs parents ;
- la notion de résidence principale peut être sensiblement différente.

Ce dernier point est dû au fait que les données du recensement de la population proviennent d'une information exprimée par la personne au moment où elle est enquêtée. Le recensement est une enquête par sondage, complétée tous les ans jusqu'à sondage complet de la population au bout de 9 ans. Dans la source RFL, c'est la résidence principale déclarée par toutes les personnes (pour sa taxe d'habitation) qui est prise en compte chaque année au 1er janvier. Et donc l'endroit où la personne doit payer sa taxe d'habitation.

“ Les données carroyées de population sont cohérentes avec les données diffusées par la source « Revenus Fiscaux Localisés » (RFL), mais elles ne peuvent fournir qu'une vision partielle de la population (...)

### Des carreaux lissés

Les zones de surreprésentations présentes dans les cartographies sont une représentation particulière des données carroyées. Les agrégats de six carreaux minimum sont lissés au moyen d'une formule mathématique pour les adapter au mieux au tissu urbain. Ces zones sont une modélisation des données. Elles ne sont donc pas précises à l'échelle d'un bâtiment ou d'une rue. ■



Petite caserne  
2 allée des platanes - BP 628  
64106 Bayonne Cedex  
Tél. 05 59 46 50 10

4 rue Henri IV - Porte J  
64000 Pau  
Tél. 05 33 64 00 30

Fax. 05 59 46 50 30  
contact@audap.org

[www.audap.org](http://www.audap.org)

Les membres de droit de l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées



## A RETENIR

### Carroyage

Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe.

### Secret statistique

Le secret statistique est une mesure qui s'applique lors de la publication de données statistiques, par laquelle certaines données chiffrées ne sont pas rendues publiques. Cette discrétion est alors explicitement indiquée.

### Sur le web :

INSEE, "Données carroyées - Pourquoi des carroyages"  
Mise à jour le 20 novembre 2013  
<http://goo.gl/SHzuEn>